

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	22 (1893)
Heft:	3
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la lecture courante. Pour apprendre à lire, il faut beaucoup de pratique et peu de théorie. Les élèves suivent d'abord de l'œil et à voix basse le maître lisant à haute voix et faisant les exercices prescrits, puis ils lisent seuls, quand ils savent, l'un plus tôt, l'autre plus tard. Lire d'abord les légendes des vignettes avec et sans le secours de celles-ci.

Je citerai dans une autre lettre les deux cas particuliers où j'ai été amené à renoncer à la méthode naturelle et à adopter un syllabaire à mots normaux.

Je recevrai avec reconnaissance les observations qui me seront adressées, quelles qu'elles soient.

G. THÉODORE.

Chronique scolaire

Confédération. — Lundi, 30 janvier, se sont réunis au Palais fédéral, sous la présidence de M. Schenk, président du Conseil fédéral, les directeurs des quatre Expositions scolaires de Zurich, Berne, Neuchâtel et Fribourg, ainsi que les deux présidents des Sociétés d'instituteurs de la Suisse allemande et de Suisse romande. Le Musée pédagogique de Fribourg était représenté par son directeur, M. Léon Genoud.

On a examiné la question de l'envoi de deux délégués à Chicago, chargés d'étudier l'Exposition scolaire des peuples américains et de rapporter, pour nos collections, des modèles d'appareils et du matériel. La question a paru tellement importante que l'envoi de deux délégués, un pour la Suisse allemande et un pour la Suisse romande a été voté, pour autant que les sommes nécessaires seront mises à la disposition du département fédéral de l'Intérieur.

Dans une séance de relevée, les directeurs des quatre Expositions scolaires ont décidé la formation d'une *Union* de ces institutions, afin de travailler en commun et de compléter pour ainsi dire l'instruction professionnelle du corps enseignant suisse. Cette Union aurait pour but de permettre, entre ces établissements, des échanges réguliers, de manière à ce que leurs collections soient toujours aussi complètes que possible. Un autre côté utile serait la création d'un organe à bon marché, ou même gratuit, envoyé à tout le corps enseignant suisse, pour le tenir au courant de tous les progrès qui s'accomplissent journalement au point de vue de perfection des méthodes d'enseignement, du matériel et du mobilier scolaire.

Comme l'initiative de cette association venait en partie de Fribourg, le Musée pédagogique de cette ville a été choisi provisoirement comme vorort, et chargé de recevoir les observations des autres établissements et de présenter, dans une nouvelle conférence, qui aura lieu à Fribourg, en mars, un programme complet de travail.

Fribourg — *La Société des Arts et Métiers* vient de prendre l'initiative de la création d'un Technicum avec la coopération du canton et de la Confédération.

Le Technicum renfermerait les sections suivantes : 1^o architecture (formation de bons ouvriers et de bons contre-maîtres ou patrons

pour tous les métiers du bâtiment) ; 2^o mécanique et électrotechnique ; 3^o chimie ; 4^o arts industriels ; 5^o commerce et transport. Une lettre à ce sujet a déjà été adressée au Département fédéral de l'industrie et de l'agriculture et nous pensons que le rapport sur cet objet pourra être remis dans la quinzaine aux autorités compétentes.

La Société a décidé de faire les démarches nécessaires pour la prochaine création de cet établissement.

Elle a ensuite chargé le Comité d'inviter l'Union cantonale des Arts et Métiers à établir un tarif de travaux concernant le bâtiment.

La Société *fribourgeoise des Arts et Métiers* a consacré deux séances à la discussion du projet de création d'une Ecole technique dans nos murs. Ce projet était présenté par le Comité, et nous avons pleine confiance en lui, car nous sommes habitués à le voir étudier avec beaucoup de soin les questions qui lui sont soumises ou dont il a si souvent l'initiative.

Le rapport part de l'observation faite par M. le Dr Huber, président du jury à la dernière Exposition industrielle, savoir que « le canton de Fribourg doit développer son enseignement professionnel et élever le niveau général de l'instruction pratique, s'il veut être à la hauteur des exigences actuelles ». Il est une autre considération non moins importante : c'est la situation souvent précaire, faite aux professions techniques et aux métiers en général. Cette situation, de l'avis du rapporteur, a plusieurs causes dont voici les principales : 1^o Beaucoup se vouent à une profession, sans en connaître suffisamment les difficultés, et ne peuvent répondre aux exigences des commandes ; 2^o Le peu de connaissances techniques des artisans en général, leur ignorance du dessin et le défaut général de goût artistique. Ces deux causes ont amené cette troisième : la manie des achats au dehors.

Et cette infériorité n'est pas spéciale au canton de Fribourg : on la trouve un peu partout dans la Suisse romande.

Après avoir constaté cette situation de nos professions manuelles, le rapporteur se demande ce qui a été fait ailleurs dans les mêmes circonstances. L'Allemagne était, il y a une trentaine d'années, au point de vue industriel, bien en arrière. En 1865, le célèbre architecte Semper, qui visita l'Exposition internationale de Londres, remarqua avec terreur le mouvement toujours ascendant des industries française et anglaise, tandis que l'Allemagne ne s'occupait que de guerroyer et d'agrandir son territoire. Il appela, sur cette situation, l'attention des autorités et de tous les gens de bien de son pays, et bientôt de toutes parts se fondèrent des Sociétés d'Arts et Métiers.

On fit plus : on envoya un nombre considérable de jeunes gens, soit à l'école des Arts et Métiers à Paris, soit dans des ateliers, un peu dans toute la France, afin d'y étudier et d'y travailler. Lorsque la France chassa tout ce qu'elle renfermait d'Allemands, ceux ci rentrèrent dans leur pays, et créèrent, avec les capitaux mis à leur disposition, de nombreuses écoles de métiers, des musées industriels, des écoles d'art industriel, des technicums, etc., et ce sont ces écoles qui ont fait de l'Allemagne industrielle ce qu'elle est aujourd'hui.

Après avoir décrit le système scolaire allemand, et les Technicums de Mittwaida (Saxe) et de Winterthour, leur développement constant, le rapporteur conclut à la création du Technicum..

Vaud. — Une récente circulaire du Département de l'Instruction publique étend la gratuité du matériel aux syllabaires, aux vocabu-

laires, aux livres de lecture, aux manuels de grammaire, d'histoire, de géographie et de chant et aux livres d'instruction civique.

Voici la liste des manuels autorisés dans le canton de Vaud.

DEGRÉ INFÉRIEUR. — Le syllabaire illustré, *Les premiers pas* (premier recueil). — *Pautex*, Recueil de mots français (petit). — *Pasche, F.-L.*, Vocabulaire français, orthog. et gram.; *Les premiers pas* (deuxième recueil). — *Jeanneret*, Seconds exercices de lecture; Petit à petit

DEGRÉ MOYEN. — *Renz*, Livre de lecture. — *Jeanneret*, Premier livre de lecture. — *Gobat et Allemand*, Livre de lecture. — *Caret*, éditeur. Abrégé du recueil de mots. — *Larive et Fleury*, La première année de grammaire. — *Larousse*, Petite grammaire du 1^{er} âge (cartonné). — *Cornuz*, Premier cours élémentaire de géographie. — *Magnenat*, Petite histoire de la Suisse (cartonné). — *Daguet*, Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse; L'Ecole musicale (I^{re} partie), L'Ecole musicale complète (I^{re} et II^e partie).

DEGRÉ SUPÉRIEUR. — *Dussaud et Gavard*, Livre de lecture. — *Jeanneret*, La Patrie (cartonné). — *Renz*, Livre de lecture (même manuel que pour le degré moyen). — *Pautex*, Recueil de mots français (grand). — *Larive et Fleury*, La 2^{me} année de grammaire. — *Larousse*, Grammaire élémentaire lexicologique. — *Magnenat*, Premiers éléments de géographie avec abrégé de géographie de la Suisse. — *Magnenat*, Même manuel que pour le degré moyen. — *Daguet*, Même manuel que pour le degré moyen. — *Droz*, Cours élémentaire d'instruction civique.

Corthésy, Le citoyen vaudois, Ecole musicale (2^{me} partie) Ecole musicale complète, même manuel que pour le degré moyen.

Berne. — Le Grand Conseil termine l'élaboration de la loi sur l'instruction primaire. Cette loi augmentera le traitement des instituteurs.

— Le nombre des écoles secondaires augmente. Hier, on en créait une à Tavannes, aujourd'hui Bassecourt se met sur les rangs.

Genève. — M. Sigg, instituteur, député au Grand Conseil, a soumis récemment à ce corps un projet de loi décrétant, entre autres dispositions, la gratuité absolue du matériel scolaire, l'augmentation du traitement des instituteurs, et la réforme des conditions de recrutement du corps enseignant.

Bâle-Ville. — Le gouvernement vient de soumettre au Grand Conseil un projet de loi concernant la protection des enfants abandonnés et vicieux. La direction de l'établissement destiné à recevoir ces enfants doit revêtir le caractère d'un institut d'orphelins, plutôt que d'une maison de correction. Il sera confié à un père de famille auquel on adjoindra un instituteur. Les jeunes gens recevront l'enseignement ordinaire et celui des travaux manuels. Ils seront, de plus, employés à certains travaux faciles dans la maison et à la campagne.

France. — Jusqu'ici, il fallait, pour être admis à subir l'examen de certificat d'aptitude à l'inspection primaire, être déjà pourvu du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales. A partir du 1^{er} janvier 1893, il suffira, pendant cinq ans du moins, aux instituteurs et institutrices titulaires publiques, d'être pourvus du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique.

— Les instituteurs décorés de la médaille d'argent auront la faculté de porter à la poitrine un ruban violet avec livrée jaune. Grave innovation! Elle a mis en émoi beaucoup de gens qui, sous un

vernus démocratique, cachent des sentiments qui sont rien moins que républicains.

— On sait qu'en France le gouvernement a institué, l'année dernière, un gymnase complet où les langues vivantes remplacent les langues mortes, mais n'ouvrant que certaines carrières. L'influence du ministre actuel contribuera à établir, dit-on, une assimilation complète entre l'enseignement secondaire classique et l'enseignement moderne.

— On vient de célébrer deux jubilés, l'un en l'honneur de M. Pasteur, le grand savant, et l'autre en l'honneur de M. Hermite, l'illustre mathématicien.

LE MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Cette institution vient de recevoir le nouveau banc d'école de M. P. Huguenin, à Cormondrèche. Cette table présente de grands avantages hygiéniques au point de vue du travail assis et debout, ainsi que de grandes facilités d'adaptation au travail manuel des jeunes filles (couture coupé, confection) et des jeunes garçons, (cartonnage, dessin, sculpture). Nous devons ajouter que cette table est bien le système le plus simple et le plus solide qui ait été monté jusqu'à ce jour. Nous engageons vivement les commissions scolaires et toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de notre mobilier scolaire et de nos écoles en général, à voir ce banc dont le prix est des plus réduits.

Le Musée pédagogique est ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 9 heures à 12, de 2 à 5 heures.

— Les nouvelles cartes manuelles du canton de Fribourg sont en vente au prix de 35 centimes.

Nouveaux ouvrages reçus

(Depuis le 15 octobre 1892.)

A. Collections

I. KAESER SUCCESEUR D'ANTÉNEN, BERNE. 12 vues géographiques suisses.

Reinhart. Connaissances civiques.

Reinhart et Steinmann. Esquisses des 22 cantons. — Vaterlands-kunde. — Calculs mentaux et écrits, séries A. B. C.

D. Sterchi. Géographie de la Suisse. Séries I et II du cours obligatoire de dessin.

II. F. PAYOT, LIBRAIRE ÉDITEUR, LAUSANNE.

W. Rosier. Géographie illustrée de la Suisse de 71 figures et d'une carte couleur de la Suisse.

III. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, BERNE.

E. Hilly, Dr. Les Constitutions fédérales de la Confédération suisse, françaises et allemandes.

W. Ochsli Dr. Les origines de la Confédération suisse.

IV. C. SCHÄEFLI, ZURICH. Carte des cantons de Fribourg, Berne, Vaud et Tessin. — Carte des Alpes bernoises et valaisannes.